

Liste de contrôle du CEFN pour la défense de ses propres intérêts *À faire*

- ❑ Joignez-vous au CEFN : apprenez-en davantage sur nous, venez à nos réunions et portez-vous volontaire.
- ❑ Parlez du CEFN à d'autres employés noirs et encouragez-les à s'y joindre.
- ❑ Discutez de vos intérêts professionnels avec votre gestionnaire et demandez-lui de vous tenir au courant des possibilités (processus de sélection, possibilités de perfectionnement et formation) pour les concrétiser. Rencontrez-vous en personne puis faites un suivi par écrit.
- ❑ Inscrivez-vous aux alertes d'emploi sur job.gc.ca et consultez la [page de perfectionnement professionnel](#) du CEFN.
- ❑ Demandez de l'aide lorsque vous soumettez votre candidature pour une promotion. Bon nombre de fonctionnaires chevronnés demandent à une personne compétente et expérimentée d'examiner leur lettre de présentation et leur curriculum vitæ avant de les soumettre dans le cadre d'un processus de sélection. Ils demandent aussi de l'aide en vue des entrevues. Si vous ne connaissez personne dans la catégorie et le niveau appropriés, songez à faire appel à un coach de carrière ou à un coach exécutif qui possède une expérience appropriée au sein de la fonction publique. Le CEFN dresse actuellement une liste de ressources fiables qui peuvent vous aider à cet égard. Idéalement, le coût de ce service est payé à partir de votre budget de perfectionnement professionnel annuel.
- ❑ Renseignez-vous à propos de la [nouvelle orientation en dotation](#) qui permet d'embaucher des employés sans concours et communiquez l'information à votre gestionnaire.
- ❑ Découvrez l'identité de votre représentant syndical et organisez une rencontre pour discuter de vos préoccupations au sujet du harcèlement et/ou de la discrimination.
- ❑ Avec l'aide de votre représentant syndical, remettez en cause les comportements discriminatoires par écrit, en mentionnant qu'en tant que membre du CEFN, vous aidez le gouvernement du Canada à respecter ses engagements en matière de diversité et d'inclusion, en particulier ceux liés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies.
- ❑ Documentez les réponses reçues après avoir informé la direction d'un cas de discrimination ou de harcèlement. Pour ce faire, vous pouvez conserver les courriels, enregistrer les rencontres, prendre en note les réponses verbales ainsi que le nom de toute personne ayant entendu ces réponses et présenter des demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.
- ❑ Expliquez les répercussions de l'environnement de travail négatif sur votre santé mentale et physique. Prenez des notes et envoyez-vous-les par l'intermédiaire de votre compte de courriel privé afin qu'elles soient horodatées.
- ❑ Visitez votre médecin de famille et expliquez-lui ce qu'il vous arrive au travail. Il peut mesurer votre pression artérielle et d'autres indicateurs. Il peut aussi vous fournir des références pour un traitement par un massothérapeute autorisé ou de la psychologie clinique. Les deux services peuvent vous aider à gérer le stress. Les thérapeutes et les médecins prendront des notes sur l'évolution ou le traitement qui pourraient devenir une documentation utile. Même si les services

des fournisseurs de soins de santé mentale du Programme d'aide aux employés (PAE) sont « gratuits », il est possible que ceux-ci ne soient pas aptes à vous fournir de la documentation concernant les répercussions de la discrimination ou du harcèlement racial.

- Aidez les autres employés et devenez un représentant syndical.
- Participez aux sondages du CEFN. L'anonymat des participants est préservé et le gouvernement ne conserve pas les données. De plus, les données recueillies par le CEFN serviront exclusivement à documenter la situation particulière des employés fédéraux noirs. Les données recueillies par le gouvernement concernent généralement les minorités visibles et masquent la situation des employés noirs.
- Si vous êtes dans un environnement de travail toxique, prenez des mesures discrètes pour le quitter et aller dans une organisation qui est plus saine sur le plan psychologique. Demandez discrètement aux autres gestionnaires avec lesquels vous travaillez les possibilités.
- Sachez que les Relations de travail de votre ministère dirigent le Bureau de gestion des conflits, souvent présenté comme une tierce partie objective.
- Sachez que les Relations de travail s'occupent du processus concernant les cas de harcèlement et que la plupart des plaintes sont rejetées.

À ne pas faire

- Un traitement inapproprié est choquant, mais ne réagissez pas d'une façon qui pourrait être qualifiée d'« agressive ». Restez calme. Soyez cool.
- Ne restez pas dans un environnement de travail hostile trop longtemps. Cela nuit à votre santé physique et mentale.
- N'hésitez pas à défendre vos propres intérêts. Le CEFN et votre syndicat sont là pour vous appuyer.
- Si vous êtes victime de discrimination ou de harcèlement en milieu de travail, ne restez pas seul face à cela; demandez l'aide des pairs.